

Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur « L'Expérimentation de la mise en place d'un forfait patient pour la prise en charge du prédiabète par une équipe pluridisciplinaire, au sein des structures de soins mutualistes ».

Juillet 2023

Le comité technique de l'innovation en santé a été informé le 15 mars 2023 du constat partagé par le porteur (Fédération Nationale de la Mutualité Française), les centres expérimentateurs, les ARS concernées (Bourgogne Franche-Comté, Ile de France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) ainsi que les directions du ministère chargé de la santé et la CNAM de la non pertinence de poursuivre l'expérimentation sus-désignée, notamment du fait de l'insuffisante montée en charge du dispositif et de l'abandon de la plupart des structures de soins expérimentatrices.

Le porteur en étant d'accord, il est en conséquence proposé au comité technique de mettre fin de manière anticipée à l'expérimentation « prise en charge du prédiabète par une équipe pluridisciplinaire, au sein des structures de soins mutualistes ». Saisi le 2 juin 2023, le comité technique a rendu son avis le 11 juillet 2023.

L'expérimentation a été autorisée par arrêté ministériel du 23 décembre 2020 publié le 27 décembre 2020. Le premier patient a été inclus le 1er juillet 2020 et en mai 2023 le nombre de patients suivis était de 20.

Sur les cinq centres participant à l'expérimentation Mutualité Prédiabète, trois centres se sont retirés du projet - celui de Mont-de-Marsan en premier, les deux de Paris ensuite. Au-delà de ces désistements et parmi les deux centres qui restaient dans l'expérimentation, le centre de Toulouse n'a pas réussi à former un groupe de 10 patients. Seul le centre de Nevers a réellement déployé le programme de prévention avec deux groupes de 10 patients (soit 20 patients) au total inclus. Ce centre ne souhaite néanmoins pas se lancer dans le recrutement d'un troisième groupe de patients.

Les résultats intermédiaires d'évaluation ont conduit à poursuivre l'expérimentation dans le seul centre de Nevers jusqu'à la fin des deux années prévues par le cahier des charges (mars 2024 pour les patients du second groupe) et au retrait du centre de Toulouse.

Selon les premiers enseignements de l'évaluation, les trois raisons premières du retrait des centres sont :

- 1- La difficulté de recrutement des patients : les acteurs reconnaissent que cette difficulté constitue l'obstacle majeur du projet, y compris pour le centre de Nevers ;
- 2- Le temps nécessaire pour la conduite du projet : celui-ci est considéré comme trop chronophage pour les acteurs du projet, principalement dû au recrutement des patients mais également à la lourdeur administrative ;
- 3- L'intérêt propre des médecins et des centres à participer et leur motivation.

Sur la cible même de l'expérimentation, la quasi-totalité des acteurs du projet estime que les patients ne sont pas assez motivés pour s'investir dans cette prise en charge car ils ne se sentent pas malades et trouvent le suivi du programme contraignant.

La plateforme numérique Stimul n'est plus utilisée, compte-tenu de l'ergonomie insuffisante de l'outil et du peu d'intérêt des patients pour l'accompagnement via des outils numériques.

En conclusion, selon l'évaluateur, l'expérimentation Mutualité Prédiabète rencontre trop de difficultés pour disposer d'une durabilité qui permettrait d'atteindre les objectifs définis dans le cahier des charges.

Sur la base de ces constats, une réunion a été organisée le 29 septembre 2022 avec le porteur, l'équipe nationale Article 51 et la CNAM. Le porteur étant d'accord pour ne pas poursuivre l'expérimentation au-delà de la fin de la prise en charge du second groupe du centre de Nevers fin mars 2024, il a été convenu de la date de dernière inclusion au 30 avril 2022, une fin d'expérimentation au 1^{er} septembre 2023 et une poursuite de la prise en charge du second groupe de patients assurée selon les modalités prévues dans le cahier de charges, jusqu'au 30 avril 2024.

Le comité technique prend acte des difficultés de mise en œuvre rencontrées et émet un avis favorable à l'arrêt anticipé du projet.

Pour le comité technique

Natacha Lemaire
Rapporteuse Générale